

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Résolution: CA19 22 0085

Séance ordinaire du lundi 8 avril 2019

Motion demandant au gouvernement du Québec la mise en place d'une mesure alimentaire dans les écoles

Attendu que la *Carte de la défavorisation dans l'île de Montréal 2018*, basée sur les données du recensement de 2016, est dressée à l'aide de deux variables : l'indice du seuil de faible revenu et l'indice de milieu socioéconomique;

Attendu que le 22 mars dernier, un article du *Devoir* relevait que l'arrivée de familles mieux nanties dans certains quartiers montréalais faisait en sorte de modifier la classification des écoles qui est basée sur la moyenne du revenu;

Attendu que ce nouveau classement à partir des statistiques de 2016 amène 14 écoles primaires dans les 5 commissions scolaires de l'île de Montréal à ne plus être reconnues par la méthodologie de calcul du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'offre des dîners à 1 \$;

Attendu que deux de ces écoles qui ne bénéficieront plus de cette mesure sont situées sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal soit Ludger-Duvernay (Saint-Henri) et Charles-Lemoyne (Pointe-Saint-Charles);

Attendu que ce seront 300 enfants de l'arrondissement du Sud-Ouest qui n'auront plus droit à cette mesure alimentaire dès septembre prochain;

Attendu que Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri demeurent des quartiers où les disparités socioéconomiques demeurent importantes;

Attendu que selon le recensement de 2016, des 76 385 personnes vivant dans un ménage privé sur le territoire de l'Arrondissement du Sud-Ouest, 23 % sont dans une situation de faible revenu;

Attendu que cette situation touche 3 445 jeunes (27, 7 %) âgés entre 0 et 17 ans;

Attendu que plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) disposent de mesures alimentaires qui permettent de s'assurer que tous les enfants, sans discrimination, aient accès à un repas complet et à peu de frais.

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest appuie tous les différents intervenants communautaires et les représentants de la CSDM en demandant au gouvernement du Québec d'instaurer une mesure alimentaire qui ne crée aucune discrimination entre enfants d'un milieu à l'autre;

Il est proposé par Sophie Thiébaut

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec d'assurer le financement des dîners à 1 \$ pour la rentrée de 2019.